



Introduction

Les espaces naturels du Rhône Amont, situés aux portes de l'agglomération lyonnaise, occupent une position unique et stratégique.

Une position unique, en raison de leur importance spatiale (3 000 hectares non urbanisés et 40 km de canaux) et de leurs qualités naturelles, paysagères et patrimoniales.

Une position stratégique, car ces espaces relient directement le centre de l'agglomération à la succession de parcs qui bordent le Rhône en amont de Lyon. Ils constituent une opportunité de revalorisation urbaine pour l'ensemble des quartiers et communes qu'ils traversent.

Ils sont stratégiques également car ils remplissent des fonctions vitales pour l'agglomération et la population urbaine : alimentation en eau potable, régulation des crues, qualité de vie et santé des habitants, corridor biologique.

Au cours des dernières décennies, plusieurs entités spatiales ont fait l'objet d'aménagements spécifiques : parc naturel urbain de la Feyssine, réserve naturelle de Crépieux Charmy, renouvellement de la concession hydroélectrique de Cusset, requalification et développement du Parc nature de Miribel Jonage, aménagement de la Rize et désenvasement du Grand Large, notamment.



Toutefois ces initiatives ont été peu coordonnées. Il en résulte une absence de cohérence d'aménagement territorial et une insuffisance de connexions fonctionnelles. Pour le territoire du Grand Lyon, le Schéma Directeur de l'Agglomération inscrit ces espaces dans "l'arc des fleuves" et celui des "corridors biologiques" à mettre en valeur, et le Plan Bleu, approuvé le 20 avril 1998, propose pour le secteur du Rhône Amont, une coordination des nombreuses opérations terminées, engagées ou à l'étude. De même, la charte d'objectifs de l'île de Miribel Jonage approuvée en novembre 1993, insiste sur l'importance de relier les espaces naturels aux espaces urbains et ruraux qui entourent l'île de Miribel Jonage.

Le concept de l'Anneau Bleu découle directement de ces constats. L'Anneau Bleu est un projet de revitalisation des canaux de Jonage et de Miribel et de leurs abords qui représentent un vaste espace naturel périurbain à vocation récréative, essentiel à la vie de l'agglomération lyonnaise et de la Côtière des Dombes. En effet, si les canaux desservent de nombreux quartiers et villes en déficit d'espaces verts, ils constituent également un lien unique de plus de 40 km reliant la ville centrale au chapelet de parcs qui bordent le Rhône amont.

Ce concept concerne également la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique bâti lors de la construction des canaux, notamment le barrage usine de Cusset qui était la plus importante usine d'Europe au début du xxe siècle, les barrages de Jonage et de Jons, le célibatorium et l'ancienne usine thermique.

L'ensemble des partenaires concernés par le développement de l'Anneau Bleu, convaincus de l'importance d'un projet coordonné de revitalisation des espaces naturels du Rhône Amont, s'est concerté pour définir les orientations et les moyens pour conduire un projet exemplaire.

L'Etat s'inscrit dans cette démarche en tant que propriétaire du domaine public fluvial et garant du respect de la sécurité publique et de la santé publique.

VNF et EDF sont également concernés en tant que gestionnaires de ce domaine public fluvial, dans la limite des attributions qui leur sont dévolues.

Cette charte d'objectifs est le fruit de l'approche concertée de l'ensemble des partenaires signataires.

Elle constitue un engagement moral de chacun des partenaires. Elle définit un cadre pour la mise en œuvre d'actions qui trouveront leur sens, dans la mesure où elles sont intégrées dans une approche globale de Ville Durable, soucieuse de la préservation de son environnement naturel, de la création de valeur économique et de renforcement du lien social.





Sommaire

- P04** **1** Les espaces naturels du Rhône amont : histoire et actualité
- P06** **2** Le constat actuel
- P10** **3** Les objectifs de l'Anneau Bleu
- P12** **4** Les principes d'intervention retenus
- P14** **5** Les modes de mise en œuvre de la Charte



1 Les espaces naturels du Rhône amont : histoire et actualité.

• Le Rhône Amont avant les aménagements du XIX^e siècle

Au nord de Lyon s'étend un fleuve aux multiples îles et chenaux, entre la Côtière des Dombes et les Balmes viennoises : le Rhône. La violence et la chronicité de ses crues créent un paysage changeant et limitent l'implantation des hommes. Une exploitation extensive des richesses du fleuve, de ses îles et de ses rives (pâturage, bois de chauffage, pêche...) est toutefois pratiquée.

• 1840-1890 de l'endiguement à la construction des canaux

Dès 1840, émerge la volonté de dompter les mouvements du fleuve : des digues sont alors construites.

Parallèlement débute en 1848 le creusement du canal de Miribel. Il aura pour rôle de guider les eaux vers l'ancien chenal de navigation et de rendre le canal navigable. Son édification entraîne l'assèchement de certains bras et la stabilisation des îles : ainsi se développe peu à peu la forêt alluviale qui constitue aujourd'hui une des richesses du Parc nature de Miribel Jonage.

Dès 1892 est entamée la construction du canal de Jonage, afin d'alimenter l'usine hydroélectrique de Cusset, programmée pour satisfaire les besoins en électricité de l'industrie lyonnaise. Outre l'usine hydroélectrique, mise en service en 1899, le canal de Jonage, conçu pour la navigation entre Jons et Lyon, est aussi doté d'écluses et d'autres aménagements techniques tels que barrages et déversoirs.

La construction de ces deux canaux marque la stabilisation et la création de l'île de Miribel Jonage.

• 1890-1930 le canal de Jonage : un canal ponctué d'ouvrages d'art

Afin de ne pas enclaver ce territoire, 7 ponts ont été réalisés en même temps que la construction du canal.

De même est créé un réservoir d'eau de 150 ha pour alimenter l'usine, aujourd'hui appelé le Grand Large, qui très vite attira massivement la population locale. Un déversoir pour permettre l'écoulement du trop plein en cas de panne de l'usine est construit près du pont d'Herbens.

Le barrage de Jonage remplit quant à lui la fonction de régulateur du débit introduit vers l'usine. Enfin, dernier ouvrage construit, le barrage de Jons, accompagne en 1930 l'effort de modernisation de l'usine de Cusset en permettant une plus grande entrée d'eau dans le canal et donc une augmentation de la production hydroélectrique de l'ouvrage qui atteint 65 MW.

C'est ce dernier aménagement qui a rendu le réservoir du Grand Large sans intérêt pour la production hydroélectrique.

En 1906, une usine de production thermique a été construite sur le site de Cusset pour améliorer la production d'électricité lors des périodes d'étiage du Rhône. Elle a fonctionné jusqu'à la fin des années 30. Le bâtiment d'origine, aujourd'hui désaffecté, existe toujours.

• 1968-2003 Évolution des fonctions et développement de loisirs

Dès leur construction, ces canaux furent le cadre d'activités de loisirs (pêche, guinguettes, baignade). Cette fonction du Rhône Amont est affirmée par la création en 1968 du Syndicat Mixte de Miribel Jonage (SYMALIM) : peu à peu des infrastructures d'accueil et de communication sont construites. Alors que le parc accueille désormais près de 4 millions de visiteurs par an, les canaux, destinés à l'exploitation électrique et à l'écoulement des crues demeurent à l'écart de cette dynamique.

Ainsi, si le canal de Miribel demeure voué à l'écrêtage des crues, il ne supporte plus le transport de matériaux de construction entre Jons et Lyon. Celui de Jonage n'est certes plus utilisé pour la navigation depuis longtemps et les écluses sont très vétustes ; cependant, et grâce à 15 turbines toujours en activité, la production d'hydroélectricité continue d'y être très importante.

EDF exploite l'aménagement de Cusset dans le cadre d'une concession. Un arrêté interpréfectoral, signé en janvier 2002, a renouvelé la concession du canal de Jonage au profit d'EDF pour une durée de 40 ans. Il prévoit également l'intégration du canal de Miribel dans la concession par un avenant.

Dans ce cadre, EDF s'est engagé dans un protocole d'accord signé avec le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Canal de Jonage et approuvé par l'État, à participer au financement d'actions de mise en valeur du canal de Jonage.

En outre, la navigation sera rétablie à moyen terme sur le canal de Jonage, le cahier des charges stipulant qu'EDF doit être en mesure d'engager les travaux de modernisation des écluses dix ans après l'octroi de la concession soit début 2012. Cette obligation s'inscrit dans l'objectif plus large de remise en navigabilité du Haut Rhône.

Pour assurer le suivi des actions de mise en valeur des canaux, les communes riveraines ont été amenées à

créer des structures intercommunales qui puissent être les interlocutrices d'EDF et des services de l'État.

Le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Canal de Jonage a été créé en 1990, et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Canal de Jonage regroupant EDF et le syndicat intercommunal, en 1999.

Pour le canal de Miribel, un syndicat intercommunal à vocation unique des communes riveraines a été créé par les communes du département de l'Ain en 1999. Il souhaite que soient pris en compte les risques de crue en rive droite du canal. Les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape ne sont pas membres de ce syndicat.

2 Le constat actuel

- **Fonctions et usages actuels des canaux de Miribel et de Jonage : une continuité remarquable depuis plus d'un siècle**

L'activité hydroélectrique s'est maintenue et les ouvrages techniques liés à cette activité ont été améliorés au fil du temps. La concession elle-même, renouvelée jusqu'en 2041, confirme, s'il en était besoin, la pérennité de la fonction hydroélectrique des canaux de Miribel et de Jonage.

Les usages de loisirs et détente se sont très fortement développés, en particulier sur le site du Parc nature de Miribel Jonage.

Des actions de requalification initiées par le SYMALIM dans les années 90, ont entraîné une plus grande mixité sociale et une fréquentation accrue du site toute l'année ; le parc de Miribel Jonage est ainsi devenu un véritable parc d'agglomération.

Les berges des canaux de Miribel et de Jonage ont par contre gardé leur aspect paysager et leur usage de loisirs du siècle dernier : pêche, promenade, cyclisme, jogging...

La fréquentation est demeurée faible et généralement "réservée" aux riverains habitués. Ces espaces sont restés confidentiels pour la majorité des habitants des communes riveraines. Ils sont encore méconnus, voire inconnus, de la population de l'agglomération.

• Contraintes et potentialités des espaces liés aux canaux

L'exploitation industrielle du canal de Jonage par EDF entraîne des contraintes pour l'aménagement des berges et l'accueil du public. L'augmentation de la fréquentation des berges nécessitera des mesures adaptées de prévention pour la santé et la sécurité des usagers et de protection des biens publics et industriels.

Les conventions de superposition de gestion, qui seront passées avec les maîtres d'ouvrage, permettront de définir précisément les conditions de réalisation et de gestion des équipements et des aménagements sur ces espaces.

> Un linéaire d'environ 40 km de canaux

Entre le confluent de Caluire-Villeurbanne et le barrage de Jons, les canaux et les berges (chemins de halage, contre-canaux, digues et le Grand Large), offrent une potentialité d'espaces naturels de proximité, de l'ordre de 500 hectares, qui viennent s'ajouter aux 2 200 hectares du parc de Miribel Jonage. Sur ces espaces peuvent se développer des activités récréatives sportives, éducatives et culturelles.

> Des espaces à la qualité paysagère remarquable

Les canaux de Miribel et de Jonage présentent une grande qualité paysagère et écologique. Ils offrent une diversité d'ambiance remarquable. Roselières, îlons, allées forestières, sentiers nature, exploitations agricoles ou base de loisirs nautiques sont autant d'éléments qui composent et enrichissent leurs paysages.

> Des espaces naturels et de loisirs aux portes de la ville

Dans la continuité de l'aménagement des bas ports en rive gauche du Rhône, du Parc de la Tête d'Or à Lyon et du Parc naturel urbain de la Feyssine à Villeurbanne, les berges des canaux peuvent offrir des itinéraires de promenade facilitant l'accès aux poumons verts du Rhône amont, à la fois depuis la ville centre et depuis les communes périphériques.

Ils offrent ainsi la possibilité d'accéder au parc nature de Miribel Jonage et, au-delà, à la côtière des Dombes, mais aussi au Grand Large, grand plan d'eau dédié aux activités nautiques.

> Les berges, un remarquable espace naturel et de loisirs de proximité

Les berges aménagées en piste cyclable permettront d'offrir un lien sécuritaire entre le centre-ville et les communes périurbaines, qui profitera aux habitants des quartiers de première et deuxième couronnes de l'Est lyonnais (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Décines, Meyzieu, Rillieux-La-Pape, Jonage...), ainsi qu'à ceux des communes situées hors du territoire communautaire (communes de la côtière dans l'Ain...).

> Un atout majeur pour répondre aux enjeux de requalification et d'attractivité

Pour les quartiers engagés dans un processus de renouvellement urbain, comme le Carré de Soie et son pôle de loisirs, Villeurbanne Cusset et Saint-Jean, de Montabernet à Décines,... ces espaces représentent un atout majeur.

• Une multiplicité de projets en cours

De nombreux projets en cours sont en lien direct ou à proximité des canaux. Ils sont, pour l'instant, souvent conduits de manière autonome par des maîtres d'ouvrage différents :

> Des projets hydrauliques et de valorisation socio-économique

Dans le cadre du programme décennal de restauration écologique et hydraulique du Rhône et de l'île de Miribel-Jonage, ces actions concernent notamment :

- la restauration du fonctionnement hydraulique du canal de Miribel (débit réservé, rehaussement du fond du canal...)
- la réhabilitation du fonctionnement des milieux naturels liés à l'inondabilité de l'île (réalimentation des lînes, relèvement de niveau de la nappe alluviale...)
- la valorisation des richesses patrimoniales naturelles et artificielles liées à l'eau, en développant la découverte ludique et pédagogique du patrimoine
- le traitement paysager des abords des canaux pour les rendre plus attractifs pour la population.

Ce programme, coordonné par la SEGAPAL, société d'économie mixte gestionnaire du Parc nature et structure porteuse du plan décennal, est mis en œuvre par le maître d'ouvrage compétent sur le territoire ou la thématique concernée.

> Des actions de mise en valeur des rives et des berges du Canal de Jonage

Étudié par le Syndicat du canal de Jonage, le programme concerne des opérations d'aménagement paysager des berges, de franchissement piétons - 2 roues, de restauration de la Rize et de mise en valeur des espaces naturels qui lui sont liés, ainsi que l'aménagement des "portes de Jons et d'Herbens"...

Ce programme bénéficie, dans le cadre d'un protocole d'accord de partenariat, validé par l'État et signé le 17 juillet 1998 avec le Syndicat des Communes Riveraines du Canal de Jonage, d'un financement EDF de 45 MF soit

6,86 M Euros (valeur 1993) pour les actions dites d'accompagnement.

Le Grand Lyon, maître d'ouvrage doit mobiliser une participation équivalente venant des collectivités ou de fonds de concours extérieurs.

> Des projets urbains de restauration de quartiers riverains du canal de Jonage

Ils sont portés par les communes et le Grand Lyon (quartier St Jean, Montabernet...).

> Le projet du Carré de Soie

Il s'agit d'une opération ambitieuse de requalification urbaine sur 250 hectares de friches industrielles situées sur les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Sur ce territoire se situe le patrimoine industriel d'EDF qui fait l'objet de projets de mise en valeur culturelle.

Il comprend également un pôle de loisirs marchands, ouvert sur le canal de Jonage, mené par l'opérateur privé ALTAREA – EURIS.

Il bénéficiera d'un accès remarquable par les transports en commun, grâce à la réalisation d'un pôle multimodal qui viendra compléter le pôle actuel de Laurent Bonneva.

> Le projet de la vélo-route du Léman à la Mer

Cette action de mise en valeur du fleuve Rhône relève de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine dans la traversée du Grand Lyon et du Département de l'Ain pour ce qui concerne son territoire.

L'établissement public de territoire et de bassin, Territoire Rhône, est coordinateur général du projet.

> Les actions du SYMALIM

Parmi les actions programmées par le maître d'ouvrage de l'aménagement du Parc nature de Miribel Jonage figurent le Centre de pédagogie de l'environnement des Allivoz, la réalisation de boucles à travers le parc entre les canaux de Miribel et de Jonage, l'aménagement des entrées "modes doux" du Parc au droit des ponts d'Herbens, de Meyzieu et de Jonage...

> L'aménagement des berges, en rive droite du canal de Miribel

Souhaité par la communauté de Communes de Miribel et du Plateau, et la commune de Rillieux-la-Pape (Grand Lyon), il fait l'objet d'une étude d'ensemble de définition des aménagements des berges réalisée en co-maîtrise d'ouvrage par ces collectivités.

> La réalisation des lignes de tramway Lea et Lesly

Ces lignes, qui desserviront la rive gauche du canal de Jonage, renforceront les possibilités d'accès en transports en commun des espaces naturels liés au canal.

• Les dysfonctionnements

La diversité des espaces naturels du Rhône amont (canal de Miribel, canal de Jonage, Grand Large, Parc nature de Miribel-Jonage, Parc de la Feysine, la Rize, Parc de Sermenaz...) s'accompagne d'une diversité des maîtrises d'ouvrage, des projets (mise en valeur ou préservation) et des enjeux.

Il en résulte une absence de cohérence territoriale globale marquée par des contradictions entre :

- des continuités naturelles et urbaines évidentes d'un point de vue géographique (corridor écologique, "arc des fleuves" et unité hydraulique de l'île de Miribel Jonage),
- des connexions fonctionnelles insuffisantes entre ces espaces naturels et l'agglomération.

Le manque de lisibilité du site entraîne, pour le public, une incompréhension génératrice d'insatisfaction et renforce le sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les canaux sont isolés des quartiers résidentiels et des centres ville des communes traversées car, historiquement, ils sont structurés autour des infrastructures terrestres.

Au Sud du canal de Jonage, l'espace urbanisé s'est organisé autour des axes principaux de communication (Chemin de Fer de l'Est Lyonnais, avenues de Böhlen et Jean Jaurès...)

En conséquence, les quartiers résidentiels et d'activité semblent éloignés du canal, en l'absence de liaisons créées pour permettre l'ouverture sur les berges...

Au Nord du canal de Jonage, sur le territoire de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, les quartiers sont situés en contrebas du canal.

De plus, les espaces liés à la Rize, les jardins ouvriers, ainsi que la digue elle-même créent une coupure entre la ville et le canal.

Pour le canal de Miribel, le constat est identique :

Les villes et villages de la côtière sont étirés autour de l'axe représenté par la route nationale Lyon - Genève.

Les accès aux berges sont en nombre limité et restent confidentiels.

L'état général d'abandon du chemin de halage et l'effondrement ponctuel des berges n'incitent pas à la fréquentation.

Les franchissements sur le canal sont notoirement insuffisants : un seul franchissement mixte (en mauvais état) sur le canal de Miribel.

De plus, la voie de chemin de fer, Lyon - Ambérieu-en-Bugey, à fort trafic, constitue un obstacle supplémentaire entre les quartiers urbanisés et le chemin de halage.

D'une façon générale, on note un manque d'équipements de proximité qui amélioreraient la qualité de la fréquentation : parking de dissuasion, signalétique informative et directionnelle, points d'eau et sanitaires... L'accès des véhicules et des motos, en principe interdit mais toléré dans les faits, entraîne des nuisances dans le milieu naturel : bruit, poussière, danger pour les piétons et cyclistes.

3 Les objectifs de l'Anneau Bleu

• Une approche de développement durable

L'Anneau Bleu a pour ambition d'être un projet de revitalisation des canaux et de leurs abords. Il fédère les actions de mise en valeur des espaces (plus de 3 000 hectares) du nord-est de l'agglomération.

Il a pour originalité de s'appuyer sur :

- > la réalisation de liaisons et d'articulations entre les projets locaux,
- > la mise en valeur des ressources naturelles et agricoles dans le respect de la protection des ressources en eau potable, de la prise en compte des risques naturels et technologiques et de la préservation des habitats (Natura 2000),
- > le maintien du potentiel de production d'électricité hydraulique, énergie renouvelable qui n'entraîne pas de dégagement de gaz à effet de serre,
- > la mise en valeur du patrimoine industriel de la fin du XIXe siècle et son utilisation pédagogique pour une meilleure connaissance du monde de l'énergie,
- > les activités sportives et récréatives, y compris culturelles, développées autour de l'eau,
- > une conduite exemplaire :
 - coordination des maîtrises d'ouvrage spécifiques
 - concertation élargie et participation active des habitants et des associations dès les phases d'études,
 - mobilisation des connaissances et des compétences locales,
- > la prise en compte, dès la conception, des impératifs d'exploitation afin d'assurer la pérennité des équipements dans les meilleures conditions économiques.

L'Anneau Bleu est ainsi défini, par l'ensemble des acteurs, comme **une scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable**, permettant l'accès du plus grand nombre à un environnement de qualité tout en préservant l'activité économique.

Ce qui suppose :

- > une approche intégrée et transversale du projet,
- > une capacité à mettre en synergie les acteurs publics et privés,
- > une volonté sans faille, pour assurer dans le temps la continuité des objectifs partagés et la cohérence opérationnelle entre les divers maîtres d'ouvrage,
- > une coordination générale, organisée autour d'une équipe légère, capable de travailler avec des partenaires transdisciplinaires.

• Une réelle ambition métropolitaine

L'Anneau Bleu est un projet qui associe des territoires partenaires, sur la base de l'unité géographique liée au fonctionnement hydraulique, au-delà des limites administratives.

Il vise à répondre aux besoins des populations de l'ensemble de l'aire métropolitaine, qui souhaitent avoir un accès facile aux espaces naturels et de loisirs situés à proximité.

Il fédère et intègre des projets locaux qui donnent du sens à ces espaces et en font un projet particulièrement structurant à l'échelle métropolitaine.

Il permet une amélioration de la gestion existante de ces espaces et doit s'intégrer dans la démarche de diminution des risques et de protection des ressources et des milieux naturels.

Il participe enfin à l'amélioration de la sécurité et de la santé publiques des habitants de la métropole.

• Des liaisons “modes doux” entre ville et nature

Sur les berges et entre les deux canaux, des liaisons continues, pour les deux roues et les piétons, formeront un réseau d'itinéraires diversifiés et maillés.

À l'échelle du territoire communautaire, le centre de l'agglomération et les grands espaces naturels périurbains seront reliés par une succession d'aménagements paysagés avec des services pour le public tels que points d'accueil et d'information, points d'eau, guinguettes et vente à emporter.

• Des articulations physiques avec les quartiers

Relier les centres et les quartiers des communes riveraines permettra aux habitants d'accéder aux espaces naturels et au centre de l'agglomération.

• Une mise en valeur du patrimoine lié à l'eau

L'élément fédérateur de l'Anneau Bleu servira de tremplin pour développer des actions d'aménagement d'espaces connexes et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

L'eau, qui est omniprésente sur ce site, sera le support thématique d'une mise en valeur patrimoniale qui pourra s'appuyer sur les diverses fonctions du site :

- > énergie hydraulique avec le barrage usine de Cusset, les barrages de Jonage et de Jons sur le canal de Jonage,
- > eau potable avec les champs captants,
- > crues du Rhône et mesures de protection des zones urbaines,
- > loisirs et sports liés à l'eau,
- > richesse écologique des milieux aquatiques,
- > navigation de plaisance et, à terme, commerciale.

La forme que prendra cette mise en valeur est à définir. Parmi les pistes à explorer, on retiendra : maison de l'Anneau Bleu, maison du Carré de Soie, maison de l'énergie et centre d'interprétation en complémentarité des projets du Parc nature de Miribel-Jonage, mise en lumière, observatoires et sentiers de découverte, école de pêche, stade nautique, etc.

4 Les principes d'intervention retenus

L'Anneau Bleu a pour objectif, de créer des liens, pour favoriser la réalisation cohérente des projets autour d'un nouvel axe structurant.

Il doit aussi s'intégrer dans le contexte paysager, urbain ou naturel et développer une identité forte qui le rendra attractif.

Les principes d'aménagement qui en découlent consistent à relier, articuler, valoriser, et développer une identité forte.

• Relier

Relier, c'est assurer la continuité des liaisons modes doux entre la ville et la nature, entre le périurbain et le centre de l'agglomération. À ce titre, l'Anneau bleu constitue un espace de liaison entre des pôles complémentaires de détente et de loisirs (Carré de Soie, Cité Internationale, Parc nature de Miribel-Jonage, Grand Large, Parc de Sermenoz...).

L'ossature du dispositif de liaisons est principalement constituée des chemins de halage et de contre-halage des canaux de Jonage et de Miribel qui seront réservés en priorité aux modes doux.

> Sur les berges du canal de Jonage

Cette continuité sera assurée par la suppression de diverses ruptures et obstacles à la continuité.

Il s'agira principalement :

- > de la création d'emprises "modes doux" sur des sections actuellement en voirie (Croix-Luizet et au droit de la station d'épuration, Cusset au droit de l'usine hydro-électrique, Saint Jean, Villeurbanne, Victor Hugo à Meyzieu),
- > de la mise en sécurité des franchissements voirie au droit des ponts,

- > du rétablissement des itinéraires le long des bords d'eau notamment au niveau des clubs nautiques situés le long du Grand Large,
- > de la création de passerelles piétons et cycles entre les deux rives, envisagée pour améliorer la sécurité et le confort des franchissements actuels (Croix-Luizet, Pont de Décines) ou pour renforcer les liens entre les deux rives (Carré de Soie).

> Sur les berges du canal de Miribel

L'itinéraire projeté s'inscrit sur la rive droite pour permettre le développement des différents modes doux dans un souci de mixité de ces usages.

Les actions porteront principalement sur :

- > le traitement des déviations à hauteur de Niévroz (carières Vicat et Pont de Jons) et des passages sous la voie ferrée (Crépieux) et sous pont (Pont de l'Île), la traversée de la rivière Sereine,
- > la création de passerelles piétons ou cycles en amont et/ou en aval du Pont de l'Île,

Ce vaste anneau se complétera de circuits en boucles de liaison entre les canaux de Jonage et de Miribel, à travers le parc de Miribel Jonage à partir des ponts de Jonage, Meyzieu, Herbens, Décines. Leur traitement sera conçu de manière à rompre la monotonie des parcours linéaires.

• Articuler

Articuler, c'est développer le rapport des canaux aux territoires limitrophes en multipliant les liens physiques et les interfaces avec les quartiers riverains, en renforçant le traitement des sites de contact significatifs

Ainsi, d'une façon générale, on veillera à la cohérence de réalisation du maillage du plan de déplacement vélo avec le réseau de l'Anneau Bleu.

La connexion au réseau cyclable local sera systématiquement développée pour relier les berges aux centres-villes et villages, les quartiers existants ou en projet, les pôles TC dont les stations de la future ligne LEA, les lieux d'animation dont principalement ceux liés au parc de Miribel-Jonage (accueil et centre sportif, Planète tonique). Ces connexions pourront prendre appui sur le réseau de coulées vertes à valoriser (V Vert, vallon de Sermenaz, Ratapon, lône de Cusset).

On veillera tout particulièrement au traitement des lieux d'interface avec les pôles d'animation existants ou futurs situés le long des berges (pôle sportif de Cusset, espaces de loisirs du quartier Montaberlet à Décines, pôle de loisirs du Carré de Soie, Centre éducatif des Allivoz...).

L'aménagement des lieux d'accueil et d'orientation devra favoriser l'accès aux canaux depuis les sites limitrophes. Ils pourront s'accompagner de la réalisation de petites aires de stationnement.

• Valoriser

Valoriser, c'est mettre en valeur le patrimoine lié l'eau.

Ce patrimoine est représenté par la variété des ambiances et qualités paysagères ainsi que par les nombreux "témoignages" in situ des potentialités et usages de l'eau.

Le projet paysager devra affirmer la cohérence d'ensemble et "faire lien" entre les sites tout en respectant les identités spécifiques aux différentes séquences : d'aval en amont, le projet s'attachera à respecter et exprimer la gradation progressive d'ambiance de la ville vers la nature. La prise en compte de cette gradation devra guider le choix des formes et des matériaux des mobiliers et des revêtements, la nature des végétaux ainsi que les transitions entre les différentes séquences.

La valorisation du thème de l'eau sera un élément fédérateur du projet. En effet, l'Anneau Bleu fait la synthèse de l'ensemble des relations de l'eau à la ville, que ce soit en termes de ressources, de risques, de richesses écologiques ou de loisirs. Ripisylves et milieux lotiques, ouvrages hydrauliques et hydroélectriques, brèches, digues... jalonnent les circuits et sont autant de témoins de ces relations à l'eau. Au-delà des simples fonctions de circulations douces, l'ensemble des itinéraires projetés se doublera de véritables parcours de découverte "in situ" révélant la signification de ces différents patrimoines. Différents pôles d'accueil et équipements d'interprétation seront ainsi prévus pour révéler, faire comprendre et

apprécier les valeurs du site.

La création de belvédères, l'aménagement d'aires de repos et d'information, la création de circuits pédagogiques, voire l'aménagement d'une structure d'accueil pour les expositions temporaires, font partie des moyens de valorisation à étudier.

• Intégrer

Intégrer, c'est différencier la nature et le traitement des équipements pour qu'ils s'intègrent dans leur environnement.

On retiendra le principe de la gradation de l'aval à l'amont, progression douce de la "ville" à la "nature", en cohérence avec les principes d'aménagement de la charte d'objectifs de l'île de Miribel Jonage signée en novembre 1993.

En aval de la rocade Est, au contact de la ville et des autoroutes, l'aménagement paysager et les équipements seront marqués par l'ambiance urbaine.

Une transition de nature aménagée sera amorcée sur les segments centraux, à hauteur du Grand Large et de la partie base de loisirs du Parc de Miribel-Jonage.

En amont, au-delà du Pont d'Herbens sur le canal de Jonage et du pont autoroutier de l'A42 sur le canal de Miribel, on gardera une ambiance de campagne et de nature sauvage. Les activités sportives devront garder un caractère naturel excluant des aménagements lourds.

On veillera particulièrement à la nature des revêtements des voies roulantes et des sentiers, à la déclinaison des matériaux employés pour la signalisation et la signalétique informative, pour le mobilier (bancs, poubelles, protection des berges), et au choix des plantations à réaliser.

• Développer une identité forte

Le traitement paysager est un moyen de donner une unité au site en créant des transitions, des liaisons harmonieuses entre les différents espaces.

Il sera étudié à l'échelle de l'ensemble de l'Anneau Bleu sur la base du principe de gradation.

La valorisation du thème de l'eau, conduisant à des parcours de découverte sur l'ensemble du site, est un élément fédérateur du projet.

Enfin, la mise en valeur du patrimoine industriel (hydroélectrique), des équipements de régulation et de gestion hydraulique, ainsi que la rénovation des bâtiments agricoles affectés à l'accueil du public pour l'éducation à l'environnement, doivent contribuer à donner une identité à l'Anneau Bleu.

5 Les modes de mise en œuvre de la Charte

• Une organisation partenariale de la maîtrise d'ouvrage

La mise en œuvre du projet de l'Anneau Bleu nécessite une organisation structurée entre les partenaires.

Le projet se caractérise par la participation d'une multitude d'acteurs : 13 communes riveraines, la Communauté urbaine de Lyon, la communauté de communes de Miribel et du Plateau, les syndicats des communes riveraines du canal de Miribel et de Jonage, le syndicat d'aménagement du canal de Jonage, le Symalim, la Segapal, le syndicat de la Rize, EDF, le Conseil Général du Rhône, le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Régional, l'EPTB Territoire Rhône, VNF, l'État.

Il suppose également un partenariat avec les associations intéressées par la préservation, l'aménagement et la valorisation de ces sites (valorisation du patrimoine industriel, associations sportives, protection de l'environnement, milieu éducatif, randonnée, pêche, etc...)

> Le propriétaire et les gestionnaires du domaine public fluvial

L'Etat est propriétaire du domaine public fluvial sur lequel l'essentiel des opérations de l'Anneau Bleu sont envisagés. Il instruira les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public et sera garant du respect de la sécurité et de la santé publique. Il veillera au respect des procédures d'instruction et d'autorisation des programmes proposés par les maîtres d'ouvrage.

VNF et EDF, gestionnaires de ce domaine, veilleront à la compatibilité des projets avec les attributions qui leur sont dévolues. Ils seront amenés à instruire les demandes de convention de superposition de gestion et les autorisations d'occupation temporaire.

> Les maîtrises d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage des actions est assurée soit par la collectivité intercommunale soit par EDF, en fonction de la compétence territoriale ou de la thématique concernée.

Les maîtres d'ouvrage identifiés de l'Anneau Bleu sont au nombre de 5 :

- > Le Grand Lyon, organe de coordination générale, est maître d'ouvrage pour les projets de liaison "modes doux" et du Léman à la Mer, ainsi que pour les actions liées au Carré de Soie. Pour le canal de Miribel, le Grand Lyon associera les communes concernées.
- > Le Syndicat Mixte d'aménagement du Canal de Jonage est maître d'ouvrage pour les actions sur son territoire.
- > Le Syndicat Mixte SYMALIM assure la maîtrise d'ouvrage pour le territoire du Parc nature de Miribel Jonage.
- > La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est maître d'ouvrage pour les berges de la rive droite du canal de Miribel, situées dans l'Ain.
- > EDF est maître d'ouvrage pour les aménagements concernant les bâtiments et les équipements dont elle est propriétaire.

> Le Comité de Pilotage Restreint

Le Comité de Pilotage Restreint, animé par la Communauté Urbaine de Lyon, est l'organe de décision de l'Anneau Bleu. Il regroupe les représentants des maîtres d'ouvrage des actions de l'Anneau Bleu.

Son rôle est de :

- > assurer la mise en œuvre du projet,
- > animer et coordonner les réflexions collectives, notamment celles conduites dans le cadre des groupes de travail thématiques,
- > valider les résultats des études et planifier la mise en œuvre des actions,
- > arrêter les actions (contenu, financement) communes à conduire en matière de communication et de concertation.

Il s'appuie, pour préparer ses décisions, sur un Comité Technique Restreint qui regroupe les techniciens représentant les maîtres d'ouvrage.

> **Le Comité de Pilotage Élargi**

Un Comité de Pilotage Élargi animé par la Communauté Urbaine de Lyon réunit l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'État, organismes publics tels que le Sytral et le Sepal..., associations, représentants de la sûreté civile...) intéressés par le développement de l'Anneau Bleu.

Lieu de concertation et d'échange entre les acteurs, il a pour vocation de permettre au Comité de Pilotage Restreint, d'informer des décisions prises concernant les actions à réaliser, de rendre compte des résultats des études et des actions conduites et de recueillir les avis et les propositions de ses membres.

Le Comité de Pilotage Élargi doit permettre un développement global et cohérent des actions conduites par tous les partenaires dans le respect des objectifs du développement durable partagés par tous.

• **Une gestion globale et intégrée**

Le principe d'une gestion intégrée et cohérente sur l'ensemble du territoire sera recherché.

Le (ou les) gestionnaire(s) aura un rôle de coordination des diverses interventions techniques dans tous les domaines relevant de la gestion des espaces, des équipements et de l'accueil du public.

Pour la réalisation des prestations de gestion, il pourra être fait appel à des prestataires extérieurs.

• **Une approche globale des financements**

La structure de coordination, mandatée par le Comité de Pilotage, aura pour mission de rechercher les financements auprès des partenaires extérieurs (Région, État, Europe,...).

Les plans de financement des projets seront élaborés, avec les maîtres d'ouvrage, à partir des différentes procédures ou enveloppes budgétaires existantes ou à venir, en particulier :

- > Volet Contrat d'Agglomération du Contrat de Plan État - Région
- > Protocole de 1998 entre EDF et le Syndicat Intercommunal du canal de Jonage pour les mesures d'accompagnement liées au renouvellement de la concession de Cusset
- > Plan de financement (Europe, État, Région) du vélo route du Léman à la mer
- > Contrat de Ville pour les projets liés aux quartiers et aux publics prioritaires de la politique de la ville
- > Fonds d'Études et de Développement Économique Régional (FEDER) pour les actions situées dans les zones éligibles
- > Plan Décennal de Restauration du Rhône pour les actions entrant dans les objectifs de valorisation des richesses patrimoniales liées à l'eau et de traitement paysager des abords des canaux
- > Programmes européens spécifiques concernant l'Environnement et la Ville Durable.

• Une communication globale, une concertation élargie

La valorisation de l'Anneau Bleu, tant auprès des acteurs politiques et techniques que du grand public, nécessite une communication globale et cohérente, dont les maîtres d'ouvrage sont les garants.

Cette communication Anneau Bleu élaborée dans un cadre partenarial se fonde sur :

> Un ensemble d'outils de base (une identité visuelle, une charte graphique précisant notamment l'usage de l'identité visuelle sur différents supports - panneaux d'exposition, signalétique du site, éditions,... - un schéma directeur de signalisation...).

Ces outils sont mis à la disposition des maîtres d'ouvrage qui s'engagent à les utiliser dans le respect des règles définies.

> La définition de plans d'actions à des périodes choisies (organisation de forums, accompagnement de la concertation publique, participation à des événements...).

Les maîtres d'ouvrage de l'Anneau Bleu s'engagent par ailleurs à mobiliser leurs propres moyens de communication pour relayer auprès du grand public ou de cibles spécifiques la diffusion des informations sur le projet.

Cette communication portera également sur l'existence de risques naturels et industriels.

Cette communication, dont l'enjeu est de faire percevoir la cohérence du projet, est le préalable à une concertation qui se veut la plus large possible.

La concertation est menée à trois niveaux : institutionnel, acteurs locaux et d'agglomération, habitants (grand public).

La concertation institutionnelle avec les collectivités locales, les services de l'État et EDF est permanente. Dans le cadre du Comité de pilotage, elle porte sur tous les aspects de la réalisation et de la gestion de l'Anneau Bleu. La concertation avec les comités de quartier, ainsi qu'avec les associations locales et d'agglomération, porte principalement sur les aménagements modes doux, la mise en valeur des richesses naturelles et la promotion du patrimoine hydraulique. Elle intervient dès la phase d'étude et de programmation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à étudier la possibilité d'organiser des concertations publiques communes, sur les projets qui en sont à des stades de définition homogènes et qui présentent en outre des interactions fonctionnelles. Dans ce cadre, il appartient à chaque maître d'ouvrage de décider des projets qu'il met en débat, de la nature des attendus (information, consultation, coproduction) et de ses modalités de participation.

Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de communication et de concertation (moyens, financement,...) sont validées dans le cadre du comité de pilotage restreint.

• Un engagement des partenaires maîtres d'ouvrage

L'approbation de la Charte de l'Anneau Bleu, marque l'engagement de chaque partenaire signataire de collaborer à la réalisation des objectifs partagés du projet.

En particulier, chaque partenaire s'engage à :

- participer aux réflexions nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- assurer la cohérence de l'ensemble des actions qu'il conduit sur le site avec les objectifs de la présente Charte,
- mettre en œuvre les études relevant de sa compétence, nécessaires à l'élaboration du programme d'actions,
- informer le Comité de pilotage de toutes les opérations susceptibles d'influencer la gestion du site,
- participer aux délibérations du Comité de Pilotage et être représenté au comité technique.

• Déroulement dans le temps

Le projet de l'Anneau Bleu sera réalisé progressivement sur une longue période (10 à 15 ans).

Après l'approbation de la présente Charte par l'ensemble des partenaires et le lancement de la concertation, une première phase d'études opérationnelles et de travaux pourra être lancée.

Chaque maître d'ouvrage sera à même, de conduire les études et les travaux relevant de sa compétence, selon les modalités qu'il souhaite, dans la mesure où il en informe le Comité de Pilotage.

The image features an abstract graphic design. The background is a light, pale green. Overlaid on this are several thick, vibrant green lines that form a complex, overlapping pattern of loops and curves, resembling a stylized leaf or a modern logo. In the lower right quadrant, there is a distinct blue line that spirals inward, creating a sense of movement and depth. The overall aesthetic is clean, modern, and organic.

l'anneau**bleu**